

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit novembre, vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de BOREST, dument convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Paule Eeckhout, Maire.

Date de convocation : 14 novembre 2019.

Présents : Mesdames Eeckhout, Didier, Thepaut, Degraeve.

Messieurs Sicard, Fudali, de Freitas, Duchesne.

Absents excusés : Madame Berling-Eeckhout , Messieurs Bianchini et Bacot.

Monsieur Sicard a été élu secrétaire de séance.

1/ Travaux rue du Pont de Corne / Phase 2

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux que l'entreprise de Koninck a été retenue pour poursuivre les travaux rue du Pont de Corne à savoir la création d'une voie piétonne stabilisée et d'une bande de terre végétale semée en pelouse le long de la parcelle louée pour la pêche.

Les travaux devront être achevés avant la fin du mois de novembre. Monsieur Sicard souligne l'aspect sécuritaire de ce projet qui oblige à ralentir lors du croisement de deux véhicules.

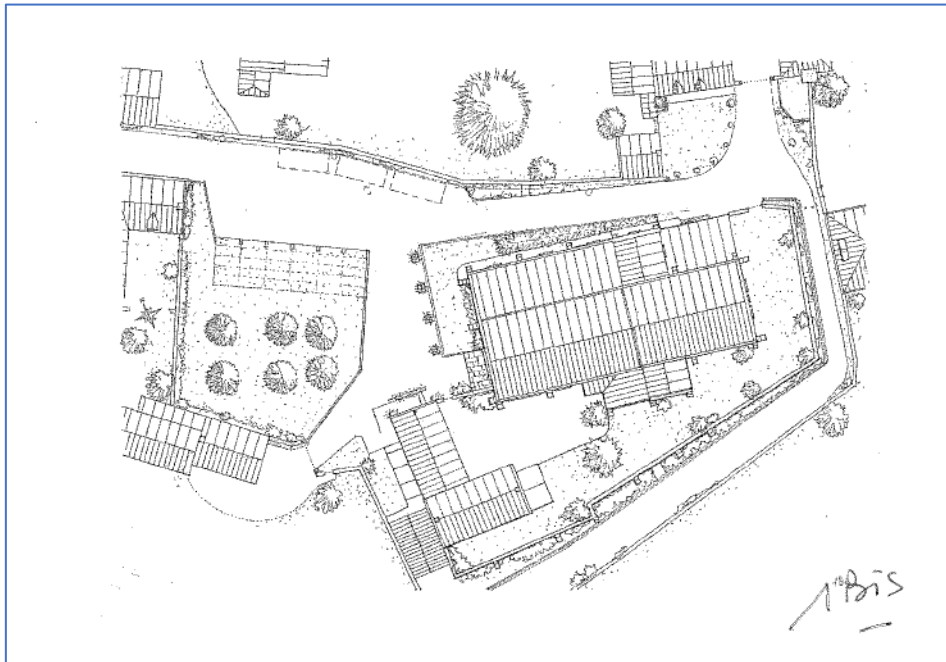
2/ Travaux d'aménagement du parvis de l'église

Des travaux d'aménagement des abords de l'église sont envisagés afin d'organiser le stationnement qui est de plus en plus important sur cette place.

La commission des travaux a reçu Monsieur Giroudeau du Parc Naturel Régional de l'Oise qui a proposé de recourir aux services d'un architecte urbaniste pour définir plusieurs projets d'aménagement.

Une participation de 80 % des travaux d'études ainsi que des plantations serait accordée par le PNR pour l'ensemble de cette réalisation.

La proposition suivante a recueilli un avis favorable des membres de la commission et est soumise à l'appréciation des conseillers municipaux.



- La plantation de plantes vivaces le long du mur de propriété nord avec un passage le long de l'église, restant accessible au camion de ramassage des ordures ménagères,
- En rive nord du passage la prévision du raccordement pour la descente des eaux pluviales de l'église au caniveau qui conduit les eaux dans la sente derrière l'église,
- La création d'une noue plantée de vivaces le long de l'église,
- La plantation de 6 ou 8 ifs taillés sur la façade avant de l'église, et de 2 en retour (5 à 6 en tout),
- L'aménagement de traverses de chêne,
- La création de trois places de parking non matérialisées le long du mur de Monsieur Duchesne.
- La prévision d'une bordure d'encadrement en traverses de chêne pour 6 places de stationnement en stabilisé.
- L'aménagement d'une allée pour accéder à l'entrée à la propriété située à l'ouest.

Les conseillers municipaux proposent d'attendre les devis des entreprises de terrassement et des paysagistes pour effectuer leur choix.

Une variante aux bordures en poutres de chêne sera proposée par une pose de pavés.

Madame le Maire demandent aux conseillers municipaux l'autorisation de déposer une demande de subvention pour ce projet, dès réception des devis . Plusieurs conseillers municipaux préféreraient la proposition d'aménagement réalisée en 2018 par l'entreprise Questiaux avec la pose de chaines et de bornes en pierres (mais non subventionnable par le conseil départemental.)

La décision est reportée à la prochaine réunion de conseil municipal.

3/ Travaux de restauration du Pont Saint Martin

Les travaux du Pont Saint Martin ont débuté le 18 novembre et se termineront le 6 décembre prochain.

L'objectif de ces travaux est la restauration de la continuité sédimentaire et piscicole. Ils comprendront : le remplacement et l'abaissement du radier béton sous le pont, le redimensionnement du lit de la Nonette et à l'évacuation du surplus de sédiments en amont de l'ouvrage, le redimensionnement du lit du ru de Chambord, la réfection de la partie de voirie endommagée et le colmatage de la fuite au droit du Pont Saint Martin.

Le Syndicat Interdépartemental de la Nonette financera ces travaux à l'exception de la partie concernant la voirie à la charge de la commune.

Sur le devis global, cette partie de réfection de chaussée a été chiffrée pour un montant HT de 2200€. Madame le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils acceptent de faire réaliser ces travaux par l'entreprise Vinci titulaire du marché global.

Ce coût est bien inférieur à toute prestation similaire qui serait réalisée par une entreprise qui devrait déplacer toute une logistique pour cette opération.

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité ce devis.

Madame le Maire ajoute qu'une déviation sera mise en place le temps des travaux vers la route départementale 330 pour accéder aux villages de Fontaine-Chaâlis et Montlognon. Concernant les transports scolaires, l'entreprise Keolis a déjà été prévenue et le service sera assuré dans les mêmes conditions sans modifier l'arrêt actuel des cars. Les cars procéderont à une marche arrière rue du Pont Saint Martin.

4/ Nouvelle composition de la Communauté de Communes applicable en 2020

Suite au renouvellement général des conseils municipaux de 2020, le Préfet de l'Oise, Monsieur Louis le Franc, dans son arrêté en date du 23 octobre 2019 a défini la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise (C.C.S.S.O) comme suit :

Nom de la commune	Population municipale	Nombre de délégués	Nom de la commune	Population municipale	Nombre de délégués
Aumont-en-Halatte	480	1	Mont-l'Evêque	404	1
Barbery	564	1	Montlognon	193	1
Borest	330	1	Pontarmé	801	2
Brasseuse	105	1	Raray	152	1
Chamant	909	2	Rully	723	1
Courteuil	619	1	Senlis	14 590	22
Fleurines	1 909	4	Thiers-sur-Thève	1 049	2
Fontaine-Chaalis	353	1	Villers Saint Frambourg - Ognon	717	1
Montépilloy	145	1	TOTAL	24 043	44

Madame le Maire ajoute que dans sa délibération du 17 juin 2019 le conseil municipal avait opté à l'unanimité pour la répartition suivante : 44 sièges, 20 sièges pour SENLIS, 4 pour Fleurines , 2 pour les communes de Thiers sur Thève, Chamant, Pontarmé, Rully, Villers Saint Frambourg, et 1 siège pour les autres communes de la C.C.S.S.O.

Celle-ci n'a donc pas été approuvée et retenue par Monsieur le Préfet.

6/ Présentation du Rapport d'activités de la C.C.S.S.O.

Madame le Maire remet aux conseillers municipaux le rapport d'activités de la C.C.S.S.O. et invite chacun à en prendre connaissance.

Elle présente rapidement les compétences de l'EPCI, les structures de la petite enfance ,le Relais Assistantes Maternelles, la halte-garderie itinérante des p'tits cœurs, les aides et subventions, la collecte et le traitement des déchets, les voies douces et le rapport de diagnostic.

7/ Manifestations de fin d'année

Un marché de Noël organisé par Madame Joelle Adiasse aura lieu à l'école maternelle le dimanche 8 décembre de 10 heures à 19 heures.

Le spectacle de Noël se déroulera le samedi 15 décembre également à l'école maternelle avec la venue du Père Noël.

Une tente sera installée devant l'église pour l'office de la messe de minuit.

Le repas de l'amitié conviant les personnes de 65 ans et plus se déroulera le samedi 11 janvier 2020 au château de la Tour à Gouvieux.

Enfin Madame le Maire présentera ses vœux publics aux Borestois le vendredi 24 janvier 2020 à 19 heures à l'école maternelle.

8/ Projet d'installation d'une antenne de téléphonie mobile

L'entreprise T.D.F. est intervenue pour définir les conditions d'implantation d'une antenne améliorant le réseau téléphonique.

Voici les derniers éléments retenus :

Terrain nu et gras, proche d'une forêt .

Recul de la route de 150 m route communale dite rue du pont de corne,

Adduction EDF 220m coffret d'étoilement en réseau enterré ,

Fibre présente sur la commune en réseau enterré,

Accès :

Chemin de 150m avec barrière coulissante traversant 3 poteaux pour accès piétonnier et véhicule avec système de barre traversante munis d'un cadenas .

Pour les engins lourds , il faudra passer depuis la N330 à travers le bois, le pont à traverser est interdit au plus de 5 tonnes .

Travaux :

Création de la piste sur les derniers 50 m en lourd pour l'accès des toupies, zone de grutage comprise et réfections de celle-ci si dégâts lors des travaux .

Elagage des branches et arbustes pour le passage de la grue

Terre à étaler autour du projet

Coupe de 3 arbres, à proximité de la construction, par la mairie.

L'antenne aura une hauteur de 30 à 35 mètres et sera de couleur vert foncé.

Les conseillers municipaux sont favorables à ce projet et acceptent à l'unanimité l'implantation de l'antenne. Une demande de permis de construire sera déposée par l'entreprise TDF.

9/ Questions diverses

-Madame le Maire remercie son conseil municipal et Laure Pascal pour leur aide à la préparation de la cérémonie d'inauguration de la cantine ainsi que pour l'organisation du repas des nouveaux Borestois.

-Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et en collaboration avec la C.A.F. et la C.C.S.S.O., Madame Thepault annonce aux conseillers la création de fiches actions concernant des projets pour les enfants et adolescents.

Il s'agit avant tout d'un rassemblement d'idées au cours duquel deux projets pour les 12/14 ans et pour les 15/17 ans semblent émergés. La démarche sera portée par la CCSO après examen des différentes suggestions.

-Madame Thepault demande à Madame le Maire de communiquer davantage sur le chèque énergie.

-Madame le Maire réalise un point financier :

Elle présente le résultat provisoire de l'exercice 2019 qui devrait être au moins égal à celui constaté à la clôture de l'exercice 2013, avant la prise de fonction de la nouvelle mandature.

Les conseillers se félicitent de ce résultat eu égard au volume des réalisations effectuées au cours du mandat, dans les domaines de la voirie, de la réfection des bâtiments, du renouvellement du matériel...

-Monsieur Fudali demande s'il est possible de visionner les caméras car une lanterne rue du Four a été détériorée par un camion de livraison le vendredi 15 novembre en soirée.

-Monsieur Duchesne propose que les voitures stationnent dans sa cour lors de la messe de minuit.

-Madame le Maire remercie monsieur Bacot pour l'aspirateur de feuilles offert à la commune.

Les questions diverses étant épuisées, la séance a été levée à 22 h 40.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 16 décembre à 20 heures trente.